BX
1419
R 4
V.19
no 5

Vol. II.—No. 5 S-Hyacinthe MAI 1913
XIXe ANNÉE SECONDE PÉRIODE

Le Rosaire

REVUE MENSUELLE

Publiée par les Pères Dominicains

SOMMAIRE :

R. P. HAGE, O. P. —Le Progrès matériel, obstacle à la vie chrétienne.
R. P. CHAMBERLAND, O.P.—Les tribunaux pour enfants (*suite*).
P. P. TRUDEAU, O. P. —La répression de l'hérésie au Moyen-âge (*suite*).
PERLEGENS —Echos religieux dominicains.
BIBLIOGRAPHIE —Le droit public de l'Eglise, par Mgr Louis-Adolphe Paquet.

ABONNEMENTS

CANADA : $1.00 | ETATS-UNIS : $1.25.

" LE ROSAIRE POUR TOUS " : 15c., en plus, par année

REDACTION ET ADMINISTRATION

" LE ROSAIRE ", S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

MCMXIII

INDULGENCES DE MAI 1913

I.—INDULGENCES COMMUNES A TOUS LES MOIS

Le 1er DIMANCHE (le 4).

CONFR. DU S. ROSAIRE, 3 Indulg. plénières :
1.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la Conf., *Pr.* et *Assist.* à la proc. (C. 19).
2.—*Cf. Cm. Vis.* de l'église de la confr. et *Pr.* (C. 24).
3.—*Cf. Cm. Assist.* au salut dans l'église de la confr. *Pr.* (C. 25) ;

Le 2e DIMANCHE (le 11)

CONFR. DU S. NOM DE JÉSUS OU DE DIEU, 3 Indulg. :
1.—Indulg. partielle de 7 ans et 7 quarantaines : *Cf. Cm. Vis.* à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. II).
2.—Indulg. plénière : *Cf. Cm. Vis. Pr.* et *Assist.* à la procession (C. III) ;
3.—Indulg. partielle de 200 jours : *Assist.* à la messe dite à l'autel de la confr. et *Pr.* (C. IV).

Le dernier DIMANCHE (le 25)

A TOUS LES FIDÈLES, Indulg. plénière : pour avoir *récité avec d'autres* au moins *le tiers du rosaire*, 3 *fois par semaine*, *Cf. Cm. Vis.* d'une église ou chapelle publique et *Pr.* (C. app. 5).

II. — INDULGENCES PROPRES AU MOIS DE MAI

I. — INDULGENCES FIXES

5. — PIE V, Pape, C., dominicain.

A TOUS LES FIDÈLES, *Vis.* d'une église de dominicains, *Cf. Cm. Pr.* (Benoit XIII).

10. — S. ANTONIN, Ev., C. dominicain.
(Comme le 5).

II. — INDULGENCES MOBILES

Fête de l'ASCENSION : indulg. plénière *Cf. Cm.* et les 5 vis. ci-dessus.

Vigile de la Pentecôte (le 10.)

10 ans et 10 quarantaines.

PENTECOTE (le 11.)

30 ans et 30 quarantaines.
Plénière ; *Cf. Cm. Vis.* (I vêpres) *Pr.* (C. 26.)
7 ans et 7 quarantaines pour le tiers du rosaire (C. 16.)

SOLENNITÉ DE LA FÊTE-DIEU (le 25).

A TOUS LES FIDÈLES, *Cf. Cm. Vis.* à l'autel du Rosaire, *Pr.* (C. 64.)

NOS D. D. THOMAS COSTA ET FORNAGUERA,

DEI ET APOSTOLICÆ SEDIS GRATIA ARCHIEPISCOPUS TARRACONENSIS, HISPANIARUM PRIMAS.

TESTAMUR: catholicum virum JOSEPHUM DE MULLER, tarraconensem civem, in urbe et in regione nostra, ubi amplissima exercet vini commercia, notissimum; probitate, religione et christiana pietate præstantem; in negotiatione fidelem, et in tractandis expendendisve, quæ sui sunt commercii, à cujuscumque malæ fraudis suspicione omnino immunem universim existimari, et à Nobis certo haberi. Quare, vino ab ipso vendito, tamquam ex veris uvis confecto ac sine materia heterogenea mixto, in sanctissimo Missæ Sacrificio utimur, etiamque quamplurimæ ecclesiæ, capellæ et oratoria Hispaniæ et aliarum regionum utuntur: ideo illud non possumus non commendare Præsulibus et clero tamquam ad prædictum sacrosanctum Sacrificium idoneum.

In quorum fidem has litteras sigillo Nostro munitas, et à Secretario subscriptas, expediri jussimus, Tarraconæ die decimo nono Martii anno millesimo nongentesimo undecimo.

THOMAS, *Archiepiscopus Tarraconensis.*

De mandato Excmi. et Rmi. Dni. mei Archiepiscopi,

VIN DE MESSE J. de MULLER
TARRAGONE

Quarts à p.p. 33 gallons — Octaves à p.p. 17 gallons

	Quarts	Oct.		Quarts	Oct.
Vin Blanc Sec,	$1.00	$1.10	Vin Blanc Doux Supérieur,	$1.20	$1.30
Vin Blanc Doux, "Gethsémani"	1.10	1.20	Vin Blanc Doux Moscatel,	1.30	1.40

Agents Généraux au Canada :

HUDON, HEBERT & CIE, Limitée
MAISON DE GROS FONDEE EN 1839

EPICERIES, VINS et LIQUEURS
MONTREAL

Le Plus Fort Stock. — Le Plus Grand Assortiment. — Le Plus Bas Prix.

Quelques ordres d'essai vous convaincront que nous méritons
VOTRE CONFIANCE.

Grand Trunk Railway System

"INTERNATIONAL LIMITED"

The finest and fastest train in Canada. Running through the Largest and most Prosperous Towns and Cities of Canada and the States of Michigan, Indiana and Illinois.

Train de luxe le plus rapide en Canada. Traverse les grandes villes et les villages les plus importants du Canada et des Etats du Michigan, Indiana et Illinois aux Etats-Unis.

RUNS EVERY DAY
TOUS LES JOURS

DÉPART. **Montreal 9.00 a. m.**

ARRIV. **Chicago 8.00 a. m.**

NEXT MORNING — LE LENDEMAIN

Solid wide Vestibule Train with Elegant First Class Coaches Pullman Sleeping Cars Café Parlors Cars serving meals and refreshments to the card.

MONTREAL to DETROIT and CHICAGO

Lv. MONTREAL (Bonavent.)	9.00	a.m.
Ar. Cornwall	10.23	"
" Prescott	11.20	"
" Brockville	11.41	"
" Kingston	12.57	"
" Napanee	1.17	"
" Belleville	1.47	"
" Coborg	2.43	"
" Port Hope	2.53	"
" TORONTO	4.30	"
" HAMILTON	5.43	"
Ar. St. Catherine	6.48	p.m.
" Niagara Falls, N. Y.	7.47	"
" BUFFALO	8.50	"
Ar. Woodstock	7.18	p.m.
" London	8.00	"
" Windsor (East Time)	10 45	"
" DETROIT, (Cent. time	10.20	"
" Durand	12.20	a.m.
" Lansing	1.25	"
" CHICAGO	8.00	"

De larges et surs Compartiments. Première d'un Luxe somptueux Salons à Fauteuils Pullman Lits Salons Wagon restaurant Repas et Rafraîchissements servis à la carte,

MONTRÉAL à DÉTROIT et CHICAGO.

Lake Ontario in view for more than 100 miles of the journey. Fast time. Polite employees. Grand Scenery and unexcelled equipment.

Longe le lac Ontario plus de 100 milles de parcours. Train à grande vitesse. Urbanité parfaite des employés. Magnifiques décors et équipements insurpassables.

H. G. ELLIOTT,
Agent général des passagers,
MONTREAL.

J. QUINLAN, D. P. A.
Station Bonaventure,
MONTREAL.

Banque d'Hochelaga

Siège Social, MONTREAL.

Capital autorisé : $4,000,000.

Capital payé ; $3,000,000.

Fonds de réserve : $3,000,000.

INTERET ALLOUE SUR DEPOTS D'EPARGNE

Emet des lettres de Crédit circulaires et mandats pour les voyageurs, payables dans toutes les parties du monde.

Affaires de Banque en général.

J. CHS. THIVIERGE, Gérant.

Succursale de St-Hyacinthe.

EXAMEN DES YEUX GRATIS

Ne **Négligez** aucun mal de **Yeux** la **Vue** est trop **Précieuse.**
Toute **lunetterie** non faite **sur commande** est toujours **nuisible.**
N'achetez jamais des *Vendeurs Ambulants*, ni aux **Magasins-à-tout-faire.**
Rien ne remplace l'**Examen** des **Yeux** par un savant **Spécialiste.**
Si vous tenez à **Guérir** vos **Yeux** sans drogues, opération ni douleur :

ALLEZ A — L'INSTITUT D'OPTIQUE
Voir et consulter le **Specialiste BEAUMIER** *Le meilleur de Montreal*
144 Est, rue Ste-Catherine, Près Ave Hôtel-de-Ville.
Il recherche les **Cas** difficiles, **Désespérés** : Pose **Yeux Artificiels, Naturels** à se tromper.
Fabrique et **ajuste** lui-même, depuis 25 ans, **lunettes, lorgnons,** etc.
Ses nouveaux "**Verres Toric à ordre**" sont **garantis** pour bien **Voir** de **Loin** et de **Près,** pour tracer, coudre, lire et écrire.

AVIS } Cette annonce rapportée vaut 15c par dollar sur tout achat en **lunetterie.**
Prenez garde ! Pas d'agents sur le chemin pour notre **maison responsable.**
Heures de bureau: Tous les jours de 9 à 9 hrs. (Dimanche de 1 à 4 hrs.)

Ed. Duckett,

(Successeur de)

J. N. CABANA

ASSURANCES

Pour les Cies North British & Mercantile, London, Liverpool & Globe, Atlas, Queen, Norwich Union, General Fire, d'Ecosse, etc.

161 Girouard, ST-HYACINTHE

TÉLÉPHONE BELL 31.

Etablie en 1885 Phone 5146

ALPHONSE COUTURE

Horloger, Bijoutier

— et Optic en —

Réparation de Vases Sacrés

51 rue Principale. HULL, P. Q.

J. MOYNEUR,

LIMITEE

Marchands a commissions

BEURRE, FROMAGE, ŒUFS, LARD ET PRODUITS. Etc., Etc.

29 et 31 Rue-York,

OTTAWA, Ont.

Phone 5701.

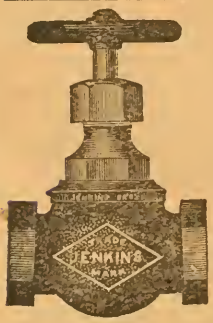

A. BLONDIN & CIE,

Plombiers-Sanitaires

Fournaises à l'Eau Chaude et à la Vapeur Gaz, Bains, Water-Closets, etc., etc.

SPÉCIALITÉS :

Eglises, Presbytères et Communautés Religieuses.

LEONARD & FRERE

POISSONS ET HUITRES

20, 22, 24 ET 26, PLACE D'YOUVILLE

Boite Postale 1425 **MONTRÉAL.** **Tél. Main 4446**

POISSONS Frais, Gelés, Salés, Marinés et Fumés ; aussi HUITRES
—— Fraîches tous les jours de l'année ——

Spécialité de fournir les Institutions Religieuses.

LARUE & CLOUTIER, Ltée

Seuls Représentants au Canada

De la Célèbre Eau de Vichy Source du Chalet

242-246 rue St-Paul, MONTREAL

EPICIERS EN GROS ET IMPORTATEURS DE VINS ET DE PRODUITS FRANÇAIS

Spécialités : — VINS de MESSE approuvés par les autorités ecclésiastiques—
— VINS DE TABLE, HUILES DE SANCTUAIRE, HUILE DE TABLE.

4221 - PHONES - 4222

M. LAPOINTE

POISSONS, GIBIER, VOLAILLE et LEGUMES

Marchand en GROS et au DETAIL

Marche de la Basse-Ville, - OTTAWA, Ont.

LE SEUL MAGASIN de

Vaisselles, Verreries, Porcelaines, etc,

THÉ et CAFÉ (Gros et détail)

L. A. BRETON,

155, rue Cascades, - - - ST-HYACINTHE.

SPÉCIALITÉ : Objets de fantaisie, Jardinières, Statuettes artistiques, etc, etc., pour cadeaux.

La Banque Canadienne de Commerce

—Avec laquelle est amalgamée—

LA BANQUE EASTERN TOWNSHIPS

CAPITAL - $15,000,000
RESERVE - 12,500,000

Avec plus de 350 Succursales par tout le Canada cette Banque est dans une position unique pour la transaction générale des affaires de Banque

DÉPARTEMENT D'EPARGNE

ATTENTION PARTICULIÈRE DONNÉE AUX AFFAIRES DES CULTIVATEURS

J. LAFRAMBOISE,
GERANT A ST-HYACINTHE.

J. E. LIVERNOIS Ltee

IMPORTATEUR EN GROS

PRODUITS CHIMIQUES, REMEDES BREVETES, PARFUMS, Etc., Etc.

Rue St-Jean, - - - - *QUÉBEC, Canada*

LIBRAIRIE J. ALF. GUAY

5 NOTRE-DAME EST, MONTREAL

LIVRES DE PRIÈRES, CHAPELETS, ARTICLES RELIGIEUX ET FOURNITURES SCOLAIRES

☞ *EN GROS SEULEMENT*

La Banque Nationale

(Fondée en 1860)

Bureau-Chef : QUEBEC.

CAPITAL - - - - - $2,000,000

Réserve et Profits indivis. - $1,492,091.07

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

NOTRE BUREAU DE PARIS
14, RUE AUBER
Offre des avantages exceptionnels au commerce et au Public Voyageur.

Succursales à St-Hyacinthe et à Ottawa.

J. A. SIMARD & CIE

Importateurs directs de .. **THE** du Japon, du Ceylon, des Indes et de Chine | **CAFE** Mocha, Java, Maracaïbo, Etc., Etc.

Bureau à NEW-YORK. Agence et Entrepôt : 21 HOUGHTON St., Worcester, Mass. Manufacture : ROUSE'S POINT, N.-Y.

Propriétaires du **Dominion Coffee & Spice Mill Co.**, Rotisseurs et Jobbers, **Montreal.**

Téléphone Bell, Main 103

305-307 Rue St-Paul, Montréal, Qué.

L. P. MORIN & FILS

ENTREPRENEURS-MENUISIERS

MANUFACTURIERS DE

PORTES, CHASSIS, JALOUSIES,
MOULURES, DÉCOUPAGES, ETC., ETC.

— SPÉCIALITÉ : —

Bancs d'Eglises, de Sacristies et d'Ecoles

Tout ouvrage fait promptement. Satisfaction Garantie.

Coin des Rues

St-Joseph et St-Antoine, - - St-Hyacinthe, P. Q.

L. A. GUERTIN

Chaussures et Valises

SEUL AGENT

pour les célèbres marques de Chaussures :

EMPRESS THE SLATER SHOE, J. & T. BELL

Place du Marché, ST-HYACINTHE.

Desmarais & Robitaille, limitée

SUCCESSEURS DE

DESMARAIS, & FILS ET L. A. ROBITAILLE

Importateurs et Fabricants d'Ornements d'Eglise

Statues, et articles religieux vins de Messe
Huile 8 jours "Nice"

19-21 Notre-Dame Ouest, - - MONTRÉAL

LAMPE " ANGLE "

LAMPES "ANGLE"

Les seules lampes à pétrole rivales du gaz. Distribuent leur lumière en-dessous.

Catalogue No. 3 et proposition d'essai à 30 jours envoyés sur demande.

E. BOUCHER, QUINCAILLIER,
116 RUE ST-ANTOINE,
ST-HYACINTHE, P. Q.

VIE DU P. VINCENT ROUTIER

Premier Dominicain Canadien
1853-1852
Par le R. P. O. L. FORTIER.

FRANCO 12 sous.

LA LUTTE ANTIALCOOLIQUE

Par le R. P. C. DOYON, O. P.

PRIX DE DETAIL :

Relié en Percaline : 25 cts. - - Par la poste : 30 cts.
Relié en Toile : 20 cts. - - Par la poste : 25 cts.

N. B. — Au cent : réduction faite par le R. P. C. Doyon, au couvent des Dominicains, St-Hyacinthe, P. Q.

LES GRANDEURS DE LA MATERNITE CHRETIENNE

Par une mère. 1 vol., franco $1.00.

N. B. — En s'adressant au R. P. DIRECTEUR de la CONFRERIE du T. S. ROSAIRE à S. Hyacinthe, on pourra se procurer les DIPLOMES des confréries du T. S. Rosaire, du S. Nom de Dieu et de la Milice Angélique, ainsi que les POUVOIRS PERSONNELS : 1° de rosarier les chapelets ; 2° de bénir les cordons de S. Thomas ; 3° de bénir l'eau de S. Vincent Ferrier, pour la guérison des malades.

On voudra bien se rappeler qu'aucune de ces Confréries ne peut être érigée validement sans le CONSENTEMENT ECRIT de l'Ordinaire.

LE PROGRES MATERIEL,

OBSTACLE À LA VIE CHRÉTIENNE

Un Dieu nouveau s'est levé sur le monde et il ne rencontre partout que des adorateurs : le Progrès matériel. Il est la cause d'une intense fermentation. C'est un mépris profond pour le passé ; c'est une ruée générale vers la jouissance. De là, les familles réduites ; de là, l'émigration vers les villes ; de là, la course aux emplois publics. C'est un élan irrésistible vers le bien-être, une poursuite du " mieux être ". Et comme pour réaliser un tel programme, il faut nécessairement de l'argent, ce sera, presque partout, le désir de la richesse et de la fortune.

Sans doute la richesse a été estimée de tous les temps, mais autrefois elle n'était que le privilège de quelques-uns. Aujourd'hui tous voudraient avoir leur part. Jésus disait à ses disciples : Vous ne pouvez servir Dieu et la richesse. Hélas ! combien cette parole a vieilli depuis le sermon sur la montagne. Si l'on s'inspirait de l'Evangile, on redouterait plutôt d'être riche. Mais qui donc s'inspire de l'Evangile sous ce rapport ? Nommez-moi quelqu'un qui tend les bras vers la bienheureuse pauvreté, qui arbore ses royales couleurs, qui à l'exemple de François d'Assise, la choisit pour sa fiancée ? Vous souriez, n'est-ce pas, et vous vous demandez si une telle mentalité a pu jamais exister chez un seul homme.

Pour nos contemporains, la dame de leurs pensées, celle à qui vont secrètement leurs cœurs, c'est la richesse ; le roi qu'ils servent, c'est l'argent ; le dieu auquel ils croient, c'est le dollar. Et ainsi se fait-il que nos sociétés tournent dans un cercle vicieux ; plus le progrès matériel se répand, plus il faut de l'argent ; et plus on a de richesses, plus on répand le progrès matériel, le bien-être, la commodité, le confortable, et je n'irai pas plus loin pour exprimer la conclusion qui se dégage manifestement de tout ceci au point de vue du sens catholique : L'affaiblissement de l'esprit chrétien est favorisé

par le progrès matériel, qui nous incline à penser que tout se modifiant dans le sens de la vie commode, les maximes de l'Evangile, qui en sont éloignées, ne sont plus faites pour être appliquées de nos jours.

* * *

Est-ce à dire que le catholicisme soit opposé en droit ou en fait au progrès matériel ? Non assurément, et il faut en passant, repousser cette objection. L'Eglise, ennemie du progrès ! Que voilà bien une accusation qui est à la veille d'être usée à force d'avoir servi et qui ne compte plus pour les gens sérieux ; une accusation dont on a cent fois et mille fois démontré la fausseté par la doctrine même de l'Eglise, par l'histoire des peuples, par les faits de chaque jour. Doctrinalement, l'Eglise s'appuie sur la parole de l'Ecriture : *Dieu a donné à l'homme toute puissance sur les choses terrestres,* (1) et elle n'a jamais oublié que l homme tient de l'investiture de Dieu le droit de dominer la nature matérielle. Historiquement, il est faux de déclarer que dans les sociétés d'aujourd'hui, le progrès matériel soit en raison inverse de leur christianisme, et il serait trop facile de donner à nos adversaires, sur ce terrain même de l'histoire, des démentis solennels. Enfin, n'est ce pas tous les jours que l'Eglise appelle les bénédictions de Dieu sur les inventions modernes ? n'a-t-elle point composé, à cet effet, des prières spéciales, et le Rituel ne s'est-il pas augmenté, au fur et à mesure que le progrès s'est développé ? Sans doute, dit ici un illustre conférencier (2), la Religion n'a pas pour but direct de nous assurer dans le temps l'empire de la matière. Mais loin de maudire les conquêtes du progrès elle applaudit à ses triomphes, et elle nous dit en regardant le ciel :

" Allez, et poursuivant sur la matière la marche de vos conquêtes progressives, faites de chaque triomphe un degré pour monter à un triomphe plus grand."

" Allez demander aux éléments de vous donner des ailes pour voler d'un bout du monde à l'autre, et comme un maître visite en une heure le domaine paternel, portés sur les ailes

---

(1) Eccli. XVII, 3.

(2) R. P. Félix.—Le Progrès par le christianisme, année 1868, pp. 230-232.

du feu et le souffle de la vapeur, allez visiter en quelques jours l'empire de l'humanité."

" Allez plus loin porter votre sceptre souverain: par delà la terre, votre empire s'étend encore ; la mer aussi vous appartient : sous la garde de Dieu, armés de la force que lui-même vous fit, allez dominer les vagues, et à travers les abîmes forcez les mondes à se tendre la main."

" Allez, faites-vous d'autres navires encore plus hardis : que votre puissance se promène dans l'océan de l'air ; et que les oiseaux du ciel, étonnés de voir passer au-desses d'eux votre génie porté par les forces de la nature, reconnaissent à la sublimité de vos ascensions et à l'impétuosité de votre vol, le véritable roi des airs."

" Oui, allez, mais en même temps, prenez garde ! Comment cela ? Et peut-on, sans contradiction, louer et blâmer, approuver et réprouver, dire oui et non ? Oui, sans contradiction aucune, car la Religion veut la chose et ne veut pas l'abus, elle veut que l'homme soit conquérant, elle ne veut pas que l'homme soit esclave ; elle veut que le progrès matériel soit un moyen, elle ne veut pas que le progrès matériel soit un but : comme moyen, il peut être efficace, comme but il ne peut être que mauvais et il ne peut produire que de déplorables effets."

Dans une lettre aussi pieuse qu'élevée qu'il a écrite sur le Rosaire, Léon XIII signale ainsi les tendances malheureuses de notre temps : le dégoût de la vie humble et travaillante, l'horreur de la souffrance, l'oubli des biens éternels. On ne saurait mieux décrire les effets déprimants du progrès matériel.

***

Le dégoût de la vie humble et travaillante ! Que cela est donc vrai ! Et comme il est facile de signaler les symptômes caractéristiques de cet état d'esprit ! Ce désir de la ville, qui harcèle nos jeunes gens et nos jeunes filles de la campagne et qui leur fait quitter le toit paternel, pour venir s'engouffrer dans une manufacture, — cette difficulté de trouver domestiques ou servantes, lesquels ne s'engagent qu'à des conditions parfois stupéfiantes, difficulté qui en est arrivée à se transformer en problème inquiétant et qui ne se résoudra, soyez-en sûrs, que par la pratique de l'humilité chré-

tienne—ces dépenses exagérés, ces folles prodigalités, cet argent qui s'écoule des mains aussitôt après que les mains l'ont gagné, ce luxe, enfin, pour l'appeler par son nom,—ne sont-ce pas là autant de signes, comme autant d'effets, de ce "*fastidium vitæ humilis et actuosæ*", comme dit le Pape, l'ennui de la vie humble et pénible. J'ai nommé le luxe, et sans me faire illusion sur l'efficacité de nos avertissements à ce sujet, une fois de plus je veux parler et crier casse-cou. Vous-mêmes, quand vous faites réflexion, quand même vous vous contenteriez de réfléchir sur les autres — ce qui est pour beaucoup de personnes la seule manière de réfléchir — n'êtes-vous pas effrayés des progrès de cet esprit de luxe, qui aujourd'hui nous a tous saisis, qui nous pousse, qui nous mène, qui nous égare, et qui nous perdra. Le luxe, c'est l'ornementation excessive de l'homme, de son corps, de sa maison, de sa table, de son vêtement ; c'est la disproportion qui existe entre les biens qu'il possède et l'éclat extérieur dans lequel il se montre ; c'est la satisfaction d'un besoin qui n'est pas réel, et d'une nécessité qui n'est qu'imaginaire : excès coupable, disproportion ridicule, servitude et caprice, voilà le luxe. Il faut, dira-t-on, tenir son rang. Oui, sans doute, l'Eglise le sait, l'Eglise l'accorde, l'Eglise le commande même. Mais demandez-vous sérieusement, sincèrement, chrétiennement, quel est votre rang, quelles sont vos ressources, quel est votre budget, et tablez là-dessus, et surtout basez-vous sur l'esprit chrétien pour faire vos dépenses. Sans quoi, il est inévitable que l'on soit conduit à la prodigalité, et que la prodigalité entraîne toutes ces injustices que l'on commet trop souvent, pour réparer les brêches que le luxe vient faire dans le budget domestique.

* * *

Il est facile maintenant, de comprendre qu'il y ait dans la société contemporaine ce défaut, singulièrement contraire au sens catholique et que Léon XIII appelle : l'horreur de la souffrance. On a écrit sur la " Peur de vivre ". Il faudrait écrire sur la peur de souffrir, et surtout il faudrait s'aguerrir contre cette peur. Tout converge, dans notre civilisation moderne, vers le moins possible de souffrances et vers le plus possible de jouissances. Sans doute je ne nie pas qu'il soit permis à l'homme de chercher à secourir ses semblables,

à alléger le poids de leurs maux, à les guérir de leurs infirmités, à sécher leurs larmes et à consoler leur cœur. Nous saluons avec reconnaissance les grands bienfaiteurs de l'humanité qui ont consacré leur génie et leur vie à diminuer sur la terre la somme des angoisses et des douleurs. Mais notre siècle oublie qu'en dépit des sciences et des découvertes, il y a, il y aura toujours les souffrances nécessaires, les souffrances méritoires, les mortifications qui s'imposent, les pleurs qui doivent couler et le sang qui doit se répandre. Ce qui est ici condamnable, c'est la mollesse débilitante, c'est l'amour exagéré du bien-être, c'est la recherche continuelle du confortable, c'est, il faut bien dire le mot et parler clair, c'est la sensualité. Notre siècle oublie de plus en plus que la vie humaine est un combat contre l'obstacle au bien, un effort contre le mal, une milice enfin, conséquemment, que nous devons lutter, lutter encore, lutter dans la fatigue, lutter dans la douleur, lutter contre les instincts pervers qui sont en nous. Or, a-t-on jamais lutté sans souffrir ? Les champs de bataille sont-ils arrosés de lait et de miel ? Les palmes de la victoire vont-elles se cueillir au jardin des délices ? Chrétiens, votre Sauveur n'a-t-il pas vaincu au jardin de l'agonie et son champ de bataille, en même temps que son champ d'honneur, n'a-il pas été le Calvaire et la Croix ?

* * *

Enfin, et par une suite inévitable, le luxe et la vanité, la recherche du bien-être et la soif des jouissances, l'horreur de la souffrance et l'invasion outrancière du progrès matériel ont amené l'oubli des biens de l'au-delà, et des destinées éternelles. A considérer cette course effrénée dans le monde des affaires,—cet attachement à l'argent qui dépasse et fait oublier tous les autres attachements, même ceux de la famille—ce souci absorbant et dominant d'arriver, d'arriver quand même, d'arriver envers et contre tout — il serait difficile de voir en tous ces hommes des pélerins qui n'ont point de demeure permanente ici-bas et qui attendent la demeure de là-haut, des exilés qui ont conscience de leur exil et qui sont en marche vers leur patrie céleste, des vivants d'un jour qui doivent nécessairement aboutir à la catastrophe de la mort, et par delà cette catastrophe, à une éternité de bonheur ou à une éternité de malheur. En vérité, à voir d'un côté tout ce que les

hommes consacrent de temps et de peines aux intérêts terrestres, et de l'autre le peu d'instants et d'efforts qu'ils accordent aux choses de l'âme, c'est à douter de leur foi elle-même, c'est à se demander s'ils croient encore à l'existence d'une autre vie où le bien sera récompensé et où le mal sera puni.

Partant, il n'y a plus, ou presque plus d'espérance, et qu'est-ce donc qu'une vie humaine dans laquelle ne brille plus la douce et consolante lumière de l'espérance divine ? Vie bien sombre, vie bien terne, vie bien nulle que celle qui se passe toute entière à courber la tête vers le sol, sans jamais lui permettre de s'élever vers les hauteurs. *Sursum corda !* En haut les cœurs ! Que les nôtres, du moins, comprenant la noblesse de leur origine et croyant en la vérité de leur destinée, sachent placer au-dessus de tous les biens le bien suprême, au-dessus de tous les bonheurs le bonheur de servir le bien suprême, au-dessus de toutes leurs affections l'amour du bien suprême, qui est Dieu et à qui soient rendus honneur et gloire maintenant et toujours.

fr. H. Hage,
des ff. prêch.

LES TRIBUNAUX POUR ENFANTS

Conséquences de l'ancienne méthode

Tous ceux qui ont eu à s'occuper du problème de la criminalité juvénile sont d'accord pour reconnaître que l'ancien système de traitement de l'enfance coupable était défectueux et qu'il n'a eu à peu près aucun bon résultat : au contraire, les conséquences du système en vigueur jusqu'à la fin du dix-neuvième siècle ont été désastreuses. Par cette méthode, on a rarement corrigé le coupable et on a empêché peu de délits. C'est la conclusion du livre que M. Travis a publié sur cette question. " L'ancien système, dit-il, n'a pas eu les bons ré-
" sultats que l'on en attendait : il n'a réussi à corriger le dé-
" linquant ni à prévenir aucun crime."

Deux faits surtout ont manifesté le défaut de l'ancienne méthode : la récidive et l'accroissement de la criminalité chez les jeunes ; et ces deux faits ont pris, dans ces dernières années, des proportions telles qu'ils auraient pu décourager des âmes moins bien trempées que celles qui ont le devoir de protéger la société contre l'armée du crime.

Qu'il y ait eu beaucoup de récidivistes parmi les enfants qui ont comparu devant les tribunaux, c'est un fait que personne ne peut nier : combien avons-nous vu de ces jeunes gens convaincus de vol ou de vagabondage, pour la quatrième ou la cinquième fois ? Et si c'est un principe admis en criminologie que l'on peut juger de l'efficacité d'un système pénal par le nombre des récidivistes, on est en droit de conclure à la faillite quasi totale de la méthode jusqu'ici en vigueur.

Un autre fait qui ajoute à la gravité de la situation, c'est l'augmentation du nombre des enfants parmi les criminels, fait d'autant plus désolant que de tout jeunes enfants se rendent parfois coupables de délits ou de crimes qui jusqu'à maintenant semblaient réservés à un âge plus mûr. C'est ce qu'avait constaté avec douleur M. Henri Joly : " La crimina-
" lité contemporaine n'a guère cessé d'augmenter au cours du
" dix-neuvième siècle et parmi les caractères qui la distin-
" guent encore actuellement se trouve celle-ci : elle est incon-
" testablement plus précoce, ce qui fait qu'elle tend à devenir
" plus tenace. Comment en effet la corruption qui commence

" de si bonne heure ne risquerait-elle pas de créer une dégé-
" nérescence plus difficile à réparer ? "

S'il est certain par ailleurs que le criminel de profession commence jeune, on peut se rendre compte des conséquences que peuvent avoir pour la société, la récidive et la précocité du vice chez les enfants. Personne ne contestera que le criminel habituel commencera jeune. C'est là la conviction, basée sur l'expérience de nombreuses années, de tous ceux qui ont eu à s'occuper de ces questions. C'est l'opinion du juge Ben. Lindsey : " Nous savons maintenant que, dans la grande
" majorité des cas, le criminel se forme dans la jeunesse. La
" Commission des Prisons en Angleterre, dans son rapport au
" Parlement, affirmait que de seize à vingt ans est essentielle-
" ment l'âge criminel et l'âge le plus important pour la for-
" mation du caractère est de dix à seize ans." Le criminel d'habitude, l'homme qui se fait une carrière du crime, ordinairement commence dès sa jeunesse. A moins que quelqu'un n'ait acquis des habitudes criminelles dans son jeune âge, il est comparativement rare qu'il devienne un criminel habituel. C'est là un fait confirmé par l'expérience : c'est un fait qui doit en même temps nous inviter à diriger nos efforts vers l'enfant coupable, afin de le corriger avant que le délit ou le crime ne devienne chez lui une habitude.

* * *

D'où vient donc que l'ancien système de traitement de l'enfance délinquante ait échoué ? D'où vient qu'il n'ait eu pour résultat que d'augmenter le nombre des récidivistes et d'accroitre la criminalité de la jeunesse ? Sans doute, il faut tenir compte des autres facteurs qui ont contribué à l'accroissement des jeunes criminels : mais le système jusqu'ici employé pour combattre l'enfance coupable a sa large part de responsabilité dans ce mouvement ascendant de la criminalité chez les jeunes.

La publicité donnée au délit, par les procès en public et les journaux, a toujours eu une influence pernicieuse et sur le coupable et sur les autres enfants. Le coupable, trop souvent, devant l'auditoire qu'on lui fournit, pose au héros et se fait gloire de ses expériences : ce qui est une disposition peu propre à le faire revenir au droit chemin. De plus. cette publicité enlève au coupable tout le respect qu'il peut encore

avoir pour lui-même : la crainte de perdre sa réputation ne sera plus là désormais pour l'arrêter sur la pente du crime. Par ailleurs, il semble vraiment prouvé que rendre publics les détails d'un délit c'est inviter d'autres enfants à se rendre coupables d'un délit semblable.

La prison achevait de corrompre totalement l'enfant condamné. La prison n'est jamais moralisatrice. La crainte qu'elle inspire peut peut-être prévenir certains crimes : il est parfois nécessaire de recourir à ce moyen pour débarrasser la société de certains êtres nuisibles : mais, en règle générale, la prison n'a jamais moralisé personne. Elle n'a jamais moralisé l'adulte : elle moralise encore moins l'enfant.

Au contraire, la prison est trop souvent une école de crime. Il est peut-être légitime d'étendre à toutes les prisons ce qu'un sociologue distingué disait de certaines prisons : " La prison est une cause permanente d'infection morale. Le " crime de renfermer dans ces prisons cent jeunes garçons est " plus grand que tous les délits pour lesquels on les a con- " damnés." Et l'Inspecteur général des Prisons, en France, M. Laloue disait : " Avec notre système actuel, vingt-quatre " heures de prison suffisent, en certaines circonstances, pour " ruiner un homme. Je dis ce que j'ai vu. Il rencontre un " récidiviste corrompu : un rendez-vous est fixé au-dehors ; et cet homme est perdu."

Ce qui est vrai des adultes, est encore plus vrai des enfants. Quelques heures de prison, avec des criminels de profession suffisent pour ruiner un enfant.

Une autre conséquence du système est d'enlever à l'enfant toute crainte de la prison. Ce qui pouvait être un frein à ses tendances mauvaises n'existe plus : il a appris qu'il y en a des centaines en prison et qu'après tout ce n'est pas si terrible,

La prison n'est donc pas moralisatrice pour l'enfant, tout au contraire. Elle le contamine au point de vue social : elle lui fait perdre toute crainte de la prison elle-même. La prison ne peut avoir sur l'enfant qu'une influence malsaine.

* * *

Le vice capital de l'ancien système consiste en ceci qu'on ne cherchait nullement à se rendre compte de la cause véritable du délit de l'enfant qui comparaissait devant le juge et

qu'on n'exerçait plus aucune surveillance sur lui après sa mise en liberté.

Lorsqu'un enfant était convaincu d'un délit punissable par la loi, faisait-on une enquête sur les causes de ce délit ? rarement, et si enquête il y avait, elle était faite d'une façon très sommaire. On s'occupait peu de savoir s'il y avait chez l'enfant lui-même des tendances criminelles : on se demandait encore moins si la faute commise n'avait pas eu pour cause le manque de surveillance de la part des parents ou bien encore l'entraînement de mauvais compagnons. C'était dans le milieu dans lequel l'enfant vivait qu'il fallait aller chercher la première cause du délit dont il s'était rendu coupable, et c'était justement ce milieu que l'on négligeait.

Alors, qu'arrivait-il ? la sentence était prononcée sans que l'on eut une idée exacte des circonstances dans lesquelles l'acte délictueux avait été accompli. Ou bien l'enfant était rendu à sa famille ; et si le milieu dans lequel on le remettait était plein de danger pour lui, il faisait peu à peu son apprentissage dans le crime. Ou bien l'enfant était envoyé en prison ou à une maison de réforme : à l'expiration de sa peine, on lui donnait sa liberté entière, sans qu'aucune surveillance ne s'exerçat sur lui.

Le manque de surveillance de l'enfant, après une première faute, a été la cause première du peu d'efficacité de l'ancienne méthode dans le traitement de l'enfance coupable ; et c'est pourquoi le principal personnage du nouveau système sera précisément cet agent de surveillance qui aura pour fonction de faire une enquête minutieuse sur le milieu dans lequel l'enfant vivait, se rendra compte de la véritable cause du délit et le protègera contre de nouvelles chutes par une surveillance active et permanente.

* * *

Telles ont été les conséquences de l'ancienne méthode : la récidive et l'augmentation de la criminalité chez les jeunes; on peut certainement leur attribuer comme cause la publicité des débats judiciaires, la condamnation à la prison, le manque de surveillance de l'enfant après sa mise en liberté.

fr. C. A. CHAMBERLAND,
des frères-prêcheurs.

LA RÉPRESSION DE L'HÉRESIE AU MOYEN-AGE

(Suite)

A peine le Catharisme s'éteignait-il avec la cendre des derniers bûchers, qu'une nouvelle hérésie, celle des Vaudois, prenait naissance à Lyon.

Pierre Valdo, auteur et maître de la nouvelle secte, ne recourut pas, comme ses prédécesseurs, au dualisme, mais prétendit trouver dans la doctrine même du Christ, les fondements de sa croyance. Prenant en effet à la lettre et dans son sens le plus rigoureux les paroles des Evangiles, sa prétention fut de recommencer sur la terre la vie apostolique, et d'établir partout la pauvreté complète par l'absence de toute propriété et de tout travail. C'était du coup s'élever contre les seigneuries ecclésiastiques, si nombreuses au Moyen-Age, et faire appel à la révolte contre ceux qui les détenaient.

Pour une société où l'Eglise avait une si grande autorité politique, l'idée amenait les pires bouleversements. Mais puisque nous avons promis de ne considérer les hérésies qu'au point de vue social seulement, passons outre, et arrivons aux trois grandes négations antisociales de l'hérésie vaudoise.

La première fut la prohibition de tout serment. "Nulla ratione jurandum" disaient-ils, et tout serment est illicite, qu'il soit faux ou qu'il soit sincère.

Pour bien se rendre compte du danger que comportait une telle doctrine, il faut se représenter quelle était la constitution de la société d'alors. Etablie sur la foi jurée, toute autorité tirait du serment, sa légitimité.

" C'était le serment, dit M. Jean Guiraud, qui garantissait les relations des hommes entre eux, des sujets avec leurs souverains, des vassaux avec leurs suzerains, des bourgeois d'une même ville, des membres d'une même confrérie les uns avec les autres " ; par conséquent, vouloir abolir le serment, " c'était vouloir détruire, continue le même auteur, l'un des liens les plus solides du faisceau social."

Comme conséquence de cette première négation, une

deuxième s'imposait, la suppression de toute sanction légale. " Justitia non debet fieri per hominem," prétendaient les Vaudois, et ainsi le juge, sur son siège, n'a pas le droit de prononcer des sentences capitales. C'était enlever à la société tout droit de répression, donner champ libre aux malfaiteurs et aux assassins, livrer l'ordre social aux mains des agitateurs et ébranler pour toujours les lois de la société politique.

Parlerons-nous maintenant de la troisième négation antisociale des Vaudois ; elle est un corollaire des deux autres. Pas de serment, pas de jugement, par suite pas de lien possible entre les individus d'une même nation, et, conséquence logique, pas de guerre, c'est-à-dire pas de patrie. Quelle triste conséquence ! ! Et pour prouver leur assertion : " Nullo casu occidendum," disaient-ils, en aucun cas on ne peut tuer. Si donc le meurtre est illicite, le soldat se rend coupable d'homicide lorsque pour la défense de la patrie, il s'avance contre les ennemis et combat contre eux. C'est dire : dans le cas de conflit, mieux vaut subir l'invasion que de la repousser par la force. C'est de l'anarchie pûre ! Eh quoi ! voici qu'une nation n'a plus le droit de défendre sa propre cause ? Voici qu'un peuple n'a plus le droit de défendre ce qui lui est le plus cher, sa nationalité ? On viendra lui enlever ses droits, ses prérogatives, et il ne se récriera pas ? Et cependant, telle est bien la doctrine des Vaudois que Jean Huss exploitera plus tard pour la léguer aux rêveurs antimilitaristes de nos jours.

Pourquoi donc s'étonner et se révolter même contre l'action de l'Eglise au XIIIe siècle, lorsque, dénonçant sans relâche le péril que de telles doctrines faisaient courir à l'humanité, elle les combattit à la fois et pour elle et pour l'ordre social tout entier ? Loin de la blâmer, sachons donc la remercier d'avoir, en réprimant le crime religieux, prévenu les princes et puni le crime social.

Avec les néo-manichéens, les Cathares et les Vaudois, nous voilà au XIVe siècle, en face des Fratricelli.

Ravageant l'Italie du Nord avec Dolcino de Novare, et l'Italie centrale avec Dominique d'Ascoli, les Fratricelli déchaînèrent la guerre civile sur presque toute l'Italie. En révolte ouverte avec l'Eglise, ils ne se contentèrent pas seulement de porter atteinte aux dogmes de la théologie catholique, mais, comme leurs prédécesseurs, voulurent appliquer au monde entier les conséquences immorales et antisociales

de leur prétendue doctrine spirituelle. Comment cela ? En exagérant et corrompant le précepte si grand et si noble légué par le Christ : " Aimez-vous les uns les autres." L'amour fit le fond de leur doctrine, non certes l'amour tel que le Christ l'a voulu, mais l'amour dévoyé, j'allais dire charnel. Tout de même puisque le mot est lancé, qu'il y reste, c'est celui qui les frappe le plus au cœur. Car, vraiment, la conscience se révolte, et à bon droit, devant un Dominique d'Ascoli rayant de la liste des péchés capitaux celui qui vient en troisième lieu, et devant Dolcino enseignant que les hommes peuvent manquer à la fidélité, cela ne prouvant qu'une plus grande charité.

Et que l'on ne vienne pas dire que c'est de l'exagération, de la pure calomnie inventée par ceux qui eurent à procéder contre la secte ; les écrits du temps, les chroniqueurs, les bulles des Papes nous exposent leur doctrine et avec M. Jean Guirand, nous pouvons nous demander ici : " Mais que restait il après cela du mariage et de sa sainteté, de la famille et de sa fixité ? Ces doctrines les réduisaient à néant."

Mais assez sur une telle doctrine, et passons à un autre fait très contesté et même passé sous silence par plusieurs historiens : à savoir la part qu'ils prirent dans les guerres civiles d'alors. On refuse de voir dans les Fratricelli des perturbateurs de la société. Ils étaient de pieux illuminés, inoffensifs, pauvres, et recherchant l'idéal de toutes les vertus chrétiennes, voilà tout ! Plût au ciel qu'il en fut ainsi, mais nous venons de le voir, leur doctrine morale les mettait loin de cet idéal rêvé, et pour ce qui est de leur action politique, les faits sont là.

Lorsque en 1308, ils voulurent fonder sur une montagne, leur ville fraternelle, la première de ce genre, ils ravagèrent les environs de Navare, brûlèrent des villages entiers et soutinrent opiniâtrement un long siège contre les croisades formées dans le dessein de réprimer cette guerre sociale. Cette révolte ne prit fin, que lorsque Dolcino, leur chef, fut mis à mort avec quatre cents de ses compagnons, et que Dominique d'Ascoli fut brulé vif.

Quand plus tard Louis de Bavière envoya ses troupes en Italie pour combattre contre la papauté, ne vit on pas au premier rang, les Fratricelli ? Enfin durant les terribles rivalités des Guelfes et des Gibelins, au XIVe siècle, quels furent les partisans les plus acharnés de ces derniers ? l'histoire nous

montre que ce furent encore les spirituels Fratricelli. Pour des rêveurs inoffensifs, voilà certes de fameuses réalités ! !

La répression des Fratricelli fut énergique, il faut l'avouer,—les Inquisiteurs n'y allèrent point de main morte, mais en même temps elle fut radicale et ainsi en combattant l'hérésie, l'Eglise raffermit de nouveau la base première de toute société, la moralité.

Enfin, après quatre siècles de continuelle hérésie, le monde allait-il respirer ? S'arrêteraient-ils là ces esprits mauvais, assurés désormais que la force de l'Eglise était bien réelle et qu'ils ne pouvaient l'attaquer sans s'amoindrir eux-mêmes ? Hélas ! non. Le XVe siècle allait apporter à son tour sa part de troubles et de coalitions sociales et allait devenir comme la transition des anciennes hérésies à une tendance nouvelle et plus générale, le protestantisme.

L'heure était venue où l'enfant devait secouer à jamais le joug paternel, demander sa part d'héritage et aller la dissiper aux frontières du rêve et de l'imagination. Mais quand le cœur rongé, devient corrompu, il entraîne irrésistiblement l'esprit dans sa perte.

Wicklef et Jean Huss parurent : les esprits surexcités, cédant enfin aux vents des passions brutales trouvèrent en eux ceux qu'ils cherchaient depuis quatre siècles, et du coup le rêve passait à l'état d'affreuse réalité !

Anarchiste, communiste, " sans patrie," tel nous apparaît le système de Wicklef continué par Jean Huss. Etudions-le et voyons s'il est bien tel que nous l'annonçons.

" Par l'autorité, dit Wicklef dans une de ses propositions condamnées par le concile de Constance, tout homme est en communication avec le pouvoir suprême de Dieu. Or Dieu ne se communique qu'à ceux qui sont en état de grâce. Par conséquent quiconque gouverne en état de péché mortel, est un usurpateur, et c'est un devoir pour tout fidèle de se dresser contre lui et de détruire une tyrannie d'autant plus odieuse qu'elle s'attaque à Dieu lui-même." La fausseté de cette proposition est évidente. Le droit que Dieu seul possède de juger la conscience, Wicklef le concède à tous. Or avec ce pouvoir, si un bon matin. un larron quelconque rassemblant le peuple, lui dit : " Mes amis, voici que notre prince est en état de péché mortel," ce peuple aura le droit et

le devoir de se soustraire à l'obéissance de son supérieur ? Mais alors c'est à tout propos et à propos de n'importe quel acte, ouvrir la porte à la révolte, et si avec un tel système, l'existence théorique de l'autorité n'est pas niée, la pratique devient vraiment impossible.

Reconnaissons le, le fruit qu'avaient semé les Vaudois, germait et germait très vite !

Poussant plus loin les conséquences de ses doctrines théologiques, Wicklef émit deux nouvelles propositions sur la propriété. La première : " Sans l'état de grâce, la propriété c'est le vol," était suivie de cette deuxième : " l'état de grâce donne droit à la propriété."

On conçoit que dans un siècle ou l'Eglise et l'Etat ne faisaient qu'un, et où le peuple commençait à trouver trop lourde la dépendance de l'une et de l'autre autorité, l'idée frappait juste. Mais si elle frappait juste, elle ne l'était pas autant ! En effet, où voulait en venir Wicklef avec cette égalité de droit de propriété, si ce n'est au communisme ? D'ailleurs dans son traité sur le pouvoir civil, il le déclare lui même : " Tous les biens de Dieu doivent être communs."

Enfin, parmi les conclusions condamnées au Concile de Constance, on peut lire celle-ci : " Dans le cas où la patrie serait ravagée et dévastée, même par des barbares, mieux vaudrait tout souffrir humblement que de résister et de repousser avec courage l'agression."

Pour de l'anarchie mystique, ce n'en est pas moins de l'anarchie. Il oubliait cette vérité fondamentale que l'homme est attaché à la société, que c'est elle qui lui donne l'existence, et qui lui procure les besoins nécessaires à sa subsistance. Par conséquent, quels que soient les mérites personnels d'un homme, la société est toujours en droit de demander ce qui lui est dû, à savoir le maintien de son ordre moral et physique dans l'organisme général du monde ; et si, sous prétexte que les engagements du contrat leur pèsent, ses membres refusent un jour de les accomplir, la société est en droit de les faire enchaîner non comme des voleurs, mais comme des insensés ! C'est ce que l'Eglise et la société du XVe siècle firent envers les wicléfistes et les Hussites dont le système est tout à fait le même.

L'Eglise dépêcha par toute l'Europe, ses légats et ses

Inquisiteurs. A la force armée des hérétiques on opposa en Angleterre, en Bohème, des armées entières. La lutte fut vive, acharnée des deux côtés. Ou l'hérésie disparaîtrait ou la société. Avec un rare courage, on parvint à refouler l'hérésie, la société était sauve !

Le choc cependant avait été trop violent ; on voulut rassainir l'esprit troublé, mais l'ouverture qu'il présentait était trop grande, le vent de la fausse liberté intellectuelle s'y était engouffré à jamais, et nous savons le reste.

Cinq siècles se sont écoulés depuis le jour où Bogomili faisant revivre les erreurs du manichéisme suscitait après lui toute une suite d'hérésies, et cinq siècles durant nous avons assisté aux différentes évolutions qu'elles produisirent dans l'esprit des peuples. Arrêtant l'œuvre de la race et enseignant le suicide avec le néo manichéisme ; prescrivant la désertion obligatoire de la famille et prônant la supériorité du libertinage sur le mariage avec le Catharisme, les hérésies du XIe et du XIIe siècles s'attaquent à la base même de la société. S'enhardissant avec les Vaudois, au XIIIe siècle, l'erreur proscrit le serment, la sanction judiciaire et le service militaire, et ainsi essaie de renverser le corps de la société. Mais ce corps était solidement constitué, et il ne succomba point ! Voyant son peu de succès dans ses attaques extérieures, l'hérésie changea de tactique et résolut de s'attaquer à l'intérieur du corps social. L'idée était merveilleuse dans sa conception diabolique, les Fratricelli, au XIVe siècle, s'en emparèrent, et par la sensualité ils tâchèrent à corrompre le cœur.

Restait l'esprit. Le XVe siècle s'en chargea avec Wicklef et Jean Huss, et ainsi cette société du Moyen-Age que l'Eglise avait formée au prix de tant de travaux, de tant de peines, tombait peu à peu, frappée par des systèmes à la fois immoraux et antisociaux.

Au point de vuereligieux comme au point de vue social la répression de l'hérésie s'imposait. L'Eglise s'en chargea : le fait s'explique facilement. " En un temps où la pensée humaine, dit M. Jean Guirand, s'exprimait le plus souvent sous forme théologique, les doctrines socialistes, communistes et anarchistes se sont montrées sous forme d'hérésies. Dès lors, par la force même des choses, la cause de l'Eglise et celle de la société étaient étroitement unies, et pour ainsi dire confon-

dues ; et ainsi s'explique et se précise la question de la répression de l'hérésie au Moyen-Age."

Par conséquent, sans avoir examiné si de droit l'Eglise pouvait punir ses contradicteurs en usant du glaive, nous avons démontré qu'en fait elle a réprimé l'hérésie et qu'en la réprimant elle a accompli une œuvre de salut social.

fr. Louis Trudeau,
des ff. prêch.

ECHOS RELIGIEUX DOMINICAINS

Une fois n'est pas coutume, et nos lecteurs nous sauront gré, nous l'espérons, de recevoir les *Echos* des récentes nouvelles, qui intéressent l'Ordre de Saint Dominique. (1)

***

ANTILLES : *Œuvres dominicaines.* — La Mission de Trinidad comptera bientôt cinquante ans d'existence.

Que de progrès depuis le jour où les premiers Pères dominicains s'y sont établis, et depuis celui où les Sœurs de la Congrégation de Sainte-Catherine de Sienne y ont pris possession de la Léproserie de Cocorite ! C'est en 1868, un Vendredi-Saint, qu'elles firent pour la première fois le pansement des pauvres lépreux. Ils étaient peu nombreux alors, et qui dira en quel état ?

Si nous pénétrons aujourd'hui dans l'Asile, nous y trouvons non plus une cinquantaine de malades répartis en deux salles, mais un vrai village : douze pavillons abritant 386 de ces malheureux !

Tout s'est développé en proportion du nombre ; au contact des Sœurs, ces pauvres sauvages se sont civilisés ; ils ont senti en elles des Mères aimantes, et leurs cœurs se sont ouverts à une vie nouvelle.

A mesure que les malades sont arrivés, l'Administration a bâti de nouveaux locaux, vastes et bien aménagés. Les Sœurs infirmières se sont multipliées : l'Asile ne ressemble plus aujourd'hui à ce qu'il était il y a quarante-quatre ans.

Le progrès pénètre partout et il n'est pas jusqu'aux portes d'une léproserie, en plein pays de Mission, qui ne lui soient ouvertes. Le progrès pénètre partout. . mais avec le progrès entre partout aussi l'esprit malin rôdant et cherchant qui dévorer.

Les Sœurs ont donc bien à faire pour suffire à la tâche et donner à ces malheureux tous les soins qu'ils réclament,

(1) La plupart de ces renseignements nous sont fournis par l'excellente Revue dominicaine : *La Couronne de Marie.*

mais elles ont à faire surtout, pour lutter contre l'esprit du mal et l'empêcher de saisir leurs brebis.

Selon l'esprit du bienheureux saint Dominique, elles unissent à leur vie active une vie contemplative aussi entière que dans leurs monastères de France.

Elles soutiennent leurs œuvres de dévouement par la récitation du grand office, les oraisons et tous les exercices de la vie régulière. Là est leur force et leur secret de bonheur.

Elle serait dure parfois la tâche, surtout les pauvres malades s'aigrissent contre Dieu et refusent sa grâce... mais l'heure de la prière sonne, on rentre dans le beau silence, et au pied du divin Tabernacle, on renouvelle sa force en même temps que son espérance. La prière a été aux œuvres de la Mission ce que le bienheureux Patriarche voulait qu'elle fût : le soutien et l'âme de l'action.

La Vie religieuse et dominicaine s'est donc développée pendant que l'Œuvre a grandi. Depuis quelques années, les Sœurs ont pu réussir à fonder parmi les jeunes lépreuses, un petit Tiers-Ordre qui fonctionne déjà régulièrement. Quel touchant spectacle que celui de ces dix ou douze jeunes filles, pleines de vie encore, et pourtant victimes à jamais de ce mal inexorable qui fait d'elles le rebut du monde ! vivant au milieu de leurs compagnes une vraie petite vie religieuse, psalmodiant ensemble l'Office entier de la Sainte Vierge et se faisant apôtre avec leurs Mères et les secondant pleinement auprès des autres malades et des petits enfants.

N'est-ce pas en partie à leur influence qu'est dû ce mouvement de piété ravissante qui a lieu chez les tout petits. Ils veulent aller tenir compagnie au Petit Jésus et s'échappent de leurs jeux pour entrer à la chapelle. Ou bien, heureuses petites privilégiées de six ou sept ans, nous en voyons sourire à la divine Hostie, et demander le lendemain à faire encore la *première* Communion !

Comme cette toute petite branche de la famille dominicaine doit attirer les regards de saint Dominique ! et combien elle obtiendra à l'Ordre de grâces et de bénédictions.....

A côté de la léproserie, les Dominicaines ont à Belmont un orphelinat. Là encore tout est en progrès. Commencé en 1876 avec une trentaine de petits négrillons qu'elles abritaient dans une masure, les nourrissant du produit de leurs quêtes, les Sœurs y comptent maintenant plus de deux cents orphelins logés dans de grands pavillons beaux et très aérés. La

divine Providence pourvoit aux besoins de ces petits, chaque jour, la cuisinière leur prépare cinquante livres de riz, de farine ou de pommes de terre pour accompagner la viande ou la morue qui compose leur repas. Ils ne manquent de rien ces enfants, nourriture, vêtements, extra même parfois : c'est encore le progrès ; mais là comme à Cocorite, les Sœurs après leurs fatigants labeurs sont heureuses de se jeter aux pieds du divin Maître et, tout en retrempant leurs propres forces, de lui dire que Lui seul peut garder ces chères âmes. Oui, Lui seul, en effet ; la preuve en est dans ce courant de ferveur qui circule au jour d'une Communion générale. Ah ! puisse le divin Maître envoyer à la Mission des Prêtres plus nombreux, pour que tous ces petits puissent s'approcher souvent, tous les jours même, de la Sainte Table.

La Communion, c'est bien ce qui sauve et transforme les brebis égarées que le Bon Pasteur a confiées depuis dix ans aux Sœurs Dominicaines dans le Réformatoire. Leur petit nombre rendant aisé le service d'aumônerie, ces enfants communient souvent, et bien que la moitié d'entre elles soient encore protestantes, la communion des privilégiés a son effet sur toutes.

Et là encore, parmi ces enfants à demi perdus, le Bienheureux Père saint Dominique s'est choisi des tertiaires qui, depuis des années, leur temps de pénitence expiré, se sont données à leurs mères et, les aident dans le travail et la survillance d'une façon très appréciable.

La Congrégation de Sainte Catherine de Sienne compte encore une quatrième maison, où les aînés des orphelins apprennent à travailler, faisant de leurs gros doigts noirs des merveilles de points à jour et de fine lingerie.

A côté d'elles, les Sœurs réunissent quelques enfants des bonnes familles du pays, pour leur apprendre avec les éléments de la science humaine et de la langue française, les principes sérieux de la vie chrétienne ; pour faire entrer en même temps dans leurs cœurs la charité envers le noir qui, à l'heure qu'il est, reste encore en bien des endroits, cet être méprisé et maltraité du temps de l'esclavage.

***

BRÉSIL : *L'apostolat dominicain.* — Nous avons annoncé à nos lecteurs l'élévation à l'épiscopat du R. P. Domi-

nique Carrérot, de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, missionnaire au Brésil, promu à la préfecture de Conceçao, sur l'Araguya, de fondation toute récente, avec la dignité d'évêque d'Uranopoli.

Le P. Carrérot, né à Pamiers (Ariège), le 1er juin 1863, entra tout jeune encore à l'Ecole apostolique des Dominicains de la Province de Toulouse, établie à Mazères, et prit ensuite l'habit dans le couvent de Sainte-Marie-Madeleine, à Saint-Maximin. Mais, hélas ! l'année du noviciat n'était pas achevée qu'il dut, avec ses Frères, se réfugier à Salamanque, expulsé par les décrets de 1880. Ses études philosophiques et théologiques achevées, il partit, à peine ordonné prêtre, pour la mission fondée au Brésil par les Pères de sa Province devenue depuis lors une des plus florissantes de l'Ordre.

Pendant plusieurs années, le P. Carrérot parcourut, en barque ou à dos de mulet, les immenses régions du nord du Brésil, devant se frayer un chemin dans les forêts, la hache à la main, couchant à la belle étoile, sans avoir même une tente pour s'abriter, et condamné plus d'une fois à recevoir sur ses épaules la nuit entière les pluies torrentielles des régions tropicales.

Un des plus hardis missionnaires, le P. Gil Villanova, Marseillais d'origine, ayant jeté sur une rive déserte de l'Araguaya les fondements de la petite ville de Conceiçao, comme centre de la catéchèse des Indiens, Peaux-Rouges, Cayapos, Carajas et autres, le P. Carréot le seconda courageusement et devint son successeur, quand ce vaillant apôtre eut rendu son âme à Dieu, miné à la fleur de l'âge par les fièvres, les fatigues, les sollicitudes et les privations de toute sorte. C'est là que le Souverain Pontife est venu chercher le P. Carrérot, non pour l'enlever à son poste, mais au contraire pour l'y consolider par l'adjonction des pouvoirs épiscopaux et pour consolider, encourager, développer, honorer, par là même, la mission avec tous ceux qui s'y dévouent.

Quand, il y a douze ans à peine, les Dominicains arrivèrent sur les bords de l'Araguaya, il leur eût fallu parcourir, à travers le désert, plusieurs centaines de kilomètres pour trouver un seul chrétien et un semblant d'habitation ; tous les Indiens restaient insaisissables dans leurs forêts, fuyant même, par crainte, l'homme civilisé. Maintenant Conceiçao est devenu, au civil, un chef-lieu d'arrondissement ; à l'ecclésiastique, le siège de la nouvelle préfecture, dont l'étendue

n'est guère inférieure à celle de la France. Les Indiens aujourd'hui s'en approchent sans peur, surpris, émerveillés, consolés de trouver dans les Pères des amis et des bienfaiteurs. Plusieurs même s'y sont fixés, sont devenus de fervents chrétiens, y ont fondé des familles et s'y vouent à l'agriculture ou à divers métiers, ayant par nature une grande adresse.

Puissent les missionnaires dominicains, avec le nouveau prélat à leur tête, redoubler de zèle et de dévouement à poursuivre une œuvre si bien commencée, faisant marcher de front l'évangélisation des populations déjà chrétiennes et la catéchèse des Indiens, en sorte que ces éléments si divers forment peu à peu un seul peuple ayant pour code l'Evangile, et pour lien social, la charité. Voilà la vraie civilisation.

***

FRANCE : *Le Couvent de Saint-Jacques à Paris.*— Les villes tendent partout à s'agrandir et à transformer leurs anciens quartiers. Souvent à la place des rues étroites et tortueuses s'allongent à perte de vue de larges boulevards bordés de hautes maisons modernes, et ainsi sont menacés de disparaître à jamais des souvenirs parfois touchants et précieux du passé. C'est donc une œuvre sage et louable de prendre des précautions efficaces pour empêcher que de tels souvenirs ne s'effacent complètement de la mémoire des peuples.

C'est ce qu'a fait avec succès le R. P. Constant, en posant au n° 14 de la rue Soufflot, à Paris, une plaque commémorative du célèbre couvent de Saint-Jacques. Cette mesure était bien justifiée, car pendant près de six siècles, la célèbre maison d'Etudes, incorporée à l'Université de Paris, qui a existé en ce lieu, y a produit un nombre comme infini de savants théologiens et de zélés serviteurs de Dieu et de l'Eglise.

Voici l'inscription gravée sur cette plaque de marque :

Emplacement du couvent des Dominicains ou Jacobins (1218-1790), célèbre par l'enseignement d'Albert-le-Grand et de saint Thomas d'Aquin, par ses sépultures royales, et par celle du Dauphin Humbert II, qui, en se faisant Dominicain, donna le Dauphiné à la France.

Une autre plaque de marbre a été placée dans l'église de

Saint-Etienne-du-Mont, sur un pilastre du bas-côté méridional, en avant de la porte latérale du jubé. L'inscription est ainsi libellée :

À LA MÉMOIRE DES SAINTS ET BIENHEUREUX

de l'Ordre des Frères Prêcheurs dits Jacobins
qui ont résidé à Paris
au couvent établi en 1218, rue Saint-Jacques

S. Dominique, fondateur de l'Ordre	† 1221
B. Mannès, frère de S. Dominique, fondateur du couvent	† 1230
B. Bertrand de Garrigue	† 1230
B. Regnaud de S. Gilles (Reginald)	† 1220
B. Jourdain de Saxe, IIe Maître général de l'Ordre	† 1237
B. Gilles de Valladares	† 1265
B. Pierre de Tarentaise (Innocent V)	† 1276
B. Albert le Grand, évêque	† 1280
S. Thomas d'Aquin, docteur de l'Eglise	† 1274
B. Jean de Verceil, VIe Maître général de l'Ordre	† 1283
B. Ambroise Sansedoni	† 1286
B. Augustin Gazotti, évêque	† 1323
B. André Abellon	† 1450

La *Semaine religieuse* de Paris fait suivre la mention de de cette inscription lapidaire des renseignements suivants sur les personnages qui y sont mentionnés :

Saint Dominique, fondateur de l'Ordre, qui résida plusieurs semaines au couvent, y donna des conférences et reçut dans l'Ordre plusieurs étudiants de marque. L'auteur des Antiquités nationales assure qu'il prêcha aussi plusieurs fois à Notre-Dame et y enthousiasma la jeunesse.

Bienheureux Mannès, frère du précédent et fondateur du couvent de Paris. Les Frères Prêcheurs, d'abord installés

près de Notre-Dame, se transportèrent au bout de quelques mois, dans un hôpital de la rue Saint Jacques, que leur céda Jean de Barastre, doyen du chapitre de Saint-Quentin. L'église du couvent, commencée peu après, fut achevée par saint Louis, qui édifia également le dortoir et les écoles. Le B. Mannès fut envoyé par son frère à Madrid, à la fin de 1220. † 1230.

Bienheureux Bertrand de Garrigue, qui accompagna saint Dominique pendant huit ans dans le midi de la France, et fut l'un des sept religieux envoyés à Paris pour fonder le couvent. Il retourna ensuite à Toulouse et devint provincial de Provence. † 1230.

Bienheureux Regnaud de Saint Gilles (Réginald), professeur de droit canon à l'Université de Paris, puis doyen de Saint-Aignan d'Orléans, fut ensuite reçu dans l'Ordre par saint Dominique, souleva la ville de Bologne par ses prédications éloquentes, fut renvoyé à Paris, y mourut en 1220, et fut inhumé dans le sanctuaire de Notre-Dame-des Champs, au faubourg Saint-Jacques, emplacement encore occupé naguère par les Carmélites de la rue Denfert-Rochereau. Les miracles opérés au tombeau du bienheureux Réginald ont rendu son culte populaire à Paris et à Orléans.

Bienheureux Jourdain de Saxe, IIe maître général de l'Ordre. Il connut saint Dominique à Paris et entra ensuite dans l'Ordre sur les exhortations du B. Réginald. Lecteur des saintes Ecritures au couvent de Saint-Jacques et prédicateur des Ecolâtres, il succéda, en 1222, à saint Dominique et périt dans un naufrage sur les côtes de Palestine. † 1237.

Bienheureux Gilles de Valladares ou *de Santarem,* Portugais venu pour étudier à l'Université de Paris, entra dans l'Ordre et devint lecteur en théologie à Saint-Jacques. En 1233, il fut élu provincial d'Espagne. † 1265.

Bienheureux Pierre de Tarentaise (*Innocent V*), fut étudiant, novice et professeur au couvent de Saint-Jacques, à côté de saint Thomas d'Aquin, puis provincial de France, archevêque de Lyon, cardinal d'Ostie, et enfin Pape. † 1276.

Bienheureux Albert le-Grand, évêque, né en Thuringe, vint étudier à Paris, puis à Padoue, entra dans l'Ordre en 1223, professa à Cologne, où saint Thomas suivit ses cours, puis à Paris, de 1245 à 1248, en qualité de maître en Théologie. Retourné alors à Cologne, il devint provincial d'Allemagne, ensuite maître du Sacré-Palais, à Rome, et enfin

évêque de Ratisbonne. A l'âge de quatre-vingt-quatre ans, il reparut à Paris pour défendre la doctrine de saint Thomas. Sa science et sa vertu y ont rendu sa mémoire populaire. †1280.

Saint Thomas d'Aquin, docteur de l'Eglise, l'Ange de l'école et le maître le plus éminent de la Théologie catholique. Il enseigna à Paris, au couvent de Saint Jacques, de 1252 à 1272. † 1274.

Bienheureux Jean de Verceil, VIe maître général de l'Ordre. Successivement étudiant et docteur à l'Université de Paris, il entra dans l'Ordre et en occupa tour à tour toutes les charges. Il fut en relations intimes avec saint Louis, qu'il seconda dans l'œuvre de la croisade et qu'il accompagna jusqu'à Aigues-Mortes. Il alla ensuite recevoir le corps du roi défunt dans l'église Saint-Dominique de Bologne, en présence de Philippe et de Charles d'Anjou, et, devançant le jugement de l'Eglise, fit inscrire le nom de saint Louis au martyrologe de l'Ordre à la date du 25 août. En 1279, Jean de Verceil vint encore à Paris pour défendre la doctrine de saint Thomas et réconcilier Philippe le Hardi avec le roi de Castille. †1283.

Bienheureux Ambroise Sansedoni, né à Sienne où il entra dans l'Ordre en 1237. De 1245 à 1248, il vint suivre à Paris les cours d'Albert-le-Grand, en compagnie de saint Thomas. Il remplit ensuite différentes missions en Italie, en Allemagne et en Hongrie, et, en 1268, prêcha la croisade en France. † 1286.

Bienheureux Augustin Gazotti, évêque, né en Dalmatie, y entra dans l'Ordre, vint étudier à Paris à l'école de saint Thomas d'Aquin, puis fut successivement évêque d'Agram et de Nocera. † 1323.

Bienheureux André Abellon, prit l'habit au couvent de Sainte-Madeleine (Var), vint faire ses études à Paris et exerça ensuite le ministère de la prédication en Provence. †1450.

Outre ces treize personnoges, d'autres saints ou bienheureux Frères Prêcheurs passèrent à Paris, mais sans y faire un séjour notable. Il convient de signaler entre autres, saint Raymont de Pennafort, IIIe maître général de l'Ordre, qui vint à Paris en mai 1239, pour assister au dix-septième Chapitre général, et prêcha au couvent de Saint-Jacques devant le clergé.

Au-dessous de la liste de ces noms illustres, on a pris soin de graver sur le marbre le plan de l'ancien couvent de Saint-Jacques, avec superposition, en lignes rouges, du plan des rues actuelles. On y voit que le couvent occupait un espace délimité maintenant par les rues Saint Jacques, Soufflot, Cujas, et le boulevard Saint-Michel. Les habitants des immeubles d'aujourd'hui peuvent ainsi se rendre compte de l'ancienne destination des lieux qu'ils occupent : sur la rue Soufflot, le cloître et le réfectoire ; sur la rue Cujas, l'église et l'école de saint Thomas ; sur le boulevard, l'extrémité des jardins.

* * *

TOULOUSE. — *Une nouvelle revue.* — Nous sommes heureux d annoncer à nos lecteurs la nouvelle *Revue Saint-Thomas d'Aquin*, qui a paru à Toulouse, à partir du 15 janvier 1913. Comme son nom l'insinue, la nouvelle publication est sortie de la *Revue thomiste*, si connue et si réputée par la haute élévation des études qu'elle donne, comme aussi par son inaltérable attachement à la pure doctrine de saint Thomas, — ce qui revient à dire à la doctrine catholique. La *Revue Saint-Thomas d'Aquin* se propose d'être une œuvre de vulgarisation. A son aînée, la *Revue thomiste*, qui continuera à paraître sans subir le moindre changement, elle laisse, selon l'expression du programme de ses éditeurs, " le soin de traiter d'après une méthode scientifique les problèmes les plus élevés ou les plus controversés de la doctrine de saint Thomas ", et se réserve de mettre à la portée de toutes les intelligences moyennement cultivées, toutes les questions importantes qui les pourraient intéresser. De là, pour la *Revue Saint-Thomas d'Aquin* un champ des plus vastes, fournissant à l'apostolat toute latitude pour s'exercer. La nouvelle publication donnera donc des articles de dogme, de morale, de mystique, d'apologétique, d'Ecriture sainte ; elle tiendra ses lecteurs au courant des œuvres d'apostolat, d'enseignement ou de charité ; elle présentera des notices biographiques et des chroniques du mouvement religieux. Instruire et édifier : en ces deux mots on pourrait résumer tout le programme de la *Revue Saint-Thomas d'Aquin*, — laquelle, venant à son heure, et comblant une lacune que peut-être d'autres publications avaient laissé subsister, trouvera, nous

n'en doutons pas, soit dans les milieux ecclésiastiques, soit dans les milieux séculiers, une nombreuse clientèle.

La *Revue Saint-Thomas d'Aquin* paraît le 15 de chaque mois. Prix de l'abonnement : 6 francs par an (7 fr. pour l'étranger.)

Pour les abonnements ou autres renseignements, s'adresser au Secrétaire de la Rédaction, 6, rue Vélane, Toulouse.

—Les Dominicains de Vienne, en Autriche, commencent aussi la publication d'une nouvelle Revue intitulée *Marienlob* (Louange de Marie). Nous souhaitons la bienvenue et un large épanouissement à tous ces efforts pour une action étendue et féconde par la bonne presse.

***

JAPON. — *La dévotion au Rosaire.* — D'un rapport de Mgr Jules-Alphonse Cousin, évêque de Nagasaki, sur le Culte de la Sainte Vierge au Japon, nous extrayons le passage suivant, relatif au Rosaire :

" De toutes les pratiques religieuses et dévotions, inculquées aux chrétiens japonais par les missionnaires des XVIe et XVIIe siècles, une des plus remarquables, celle qui a laissé le plus de traces et a survécu aux persécutions, c'est le Saint Rosaire.

Le Rosaire est la dévotion chère aux enfants de saint Dominique. Ils ont une grâce spéciale pour s'en servir contre l'erreur et le péché. Fils de la Province du saint Rosaire (Philippines), les missionnaires Dominicains du Japon se gardèrent bien de négliger un instrument si puissant de conversion et de salut. Ils mirent toute leur confiance en Marie, et pour la bien faire connaître, aimer et servir, ils instituèrent dans leurs chrétientés la dévotion et la confrérie du Rosaire. On ne saurait croire l'empressement des Japonais à accueillir cette sainte institution. En voyant combien elle était goûtée, les PP. Dominicains qui n'étaient pas assez nombreux, eurent la bonne pensée de suppléer à l'insuffisance de leur parole, en traduisant dans la langue du pays plusieurs ouvrages qui traitaient des excellences, avantages, grâces, privilèges, indulgences et miracles du Rosaire. Un de ces ouvrages dont le titre est *Rosario Kiroku* (Explication du Rosaire), existe encore.

Retrouvé à Manille, en 1869, par Mgr Petitjean, vicaire

apostolique du Japon, il fut copié, lithographié ensuite, et mis aux mains des nouveaux chrétiens. L'auteur, Jean de Ruéda, prêtre espagnol, fut martyrisé aux îles Ryu-Kyu, en 1623, après vingt-quatre ans d'apostolat.

Cependant ces livres de dévotion envers la Reine des cieux se répandirent avec une prodigieuse rapidité. Ils pénétrèrent dans les endroits les plus reculés de l'empire. De même, les chapelets, les rosaires, les images de Notre-Dame du Rosaire étaient avidement recherchés. Les fidèles attachaient une très haute importance à se faire recevoir dans la Confrérie ; une fois reçus, ils en remplissaient les devoirs avec une singulière fidélité ; la plupart même récitaient le Rosaire entier chaque jour, on prit l'habitude de le porter extérieurement sur les habits, autour du cou ou autour du bras. Ce pieux usage fut conservé même au sein des persécutions les plus violentes. Il arriva précisément que ce fut aux jours où la religion fut le plus bouleversée que la Confrérie du Rosaire pratiqua ses exercices avec le plus d'ardeur et de fruit. Ainsi s'explique le courage surhumain montré par tant de chrétiens, qui ne craignaient pas, en ces jours troublés, de faire en pleine ville de Nagasaki des processions solennelles pour implorer de Dieu et de Notre-Dame la constance et la grâce du martyre.

Les missionnaires de la Société des Missions Etrangères retrouvèrent, en 1865 et les années suivantes, plusieurs de ces pieux objets transmis de génération en génération, tels que croix, médailles avec inscriptions latines ou portugaises, rosaires de quinze dizaines et chapelets. Ils constatèrent aussi, non sans surprise, que dans certaines localités, notamment à Ikitouki, île située à vingt-cinq lieues environ au nord de Nagasaki, les descendants des anciens chrétiens avaient conservé non seulement la pratique de réciter le Rosaire appelé par eux *Osario* ou *Osairo*, mais qu'ils en connaissaient les mystères avec leurs divisions en cinq joyeux, cinq douloureux et cinq glorieux. Suivant une coutume ancienne, ils devaient en réciter un tiers (le tiers de cent cinquante fois, ainsi qu'ils disaient) chaque jour, et méditer le lundi et le jeudi sur les mystères joyeux, le mardi et le vendredi sur les mystères douloureux, le mercredi et le samedi sur les mystères glorieux. Le dimanche, ils le récitaient en entier avec tous les mystères. Signalons encore parmi ces pieuses reliques du XVII^e^ siècle, une belle image représen-

tant très distinctement les quinze mystères du saint Rosaire. Cette image qui mesure soixante-dix sur soixante centimètres, est maintenant conservée précieusement et vénérée dans la nouvelle église de Shittsu (diocèse de Nagasaki), village même où elle a été retrouvée.

Tant de zèle et de fidélité à propager le culte de la sainte Mère de Dieu a mérité aux Frères-Frêcheurs de pouvoir écrire dans le martyrologe de leur Ordre que, parmi les deux cent-cinquante bienheureux martys japonais, béatifié par Pie IX, le 7 juillet 1867, *plus quam dimidia pars*, plus de la moitié de cette glorieuse phalange leur appartient : douze prêtres, neuf frères, quarante tertiaires et enfin cinquante-huit confrères du Rosaire.

LE DROIT PUBLIC DE L'EGLISE

PAR Mgr LOUIS ADOLPHE PAQUET

Mgr L. A. Paquet continue ses belles et opportunes études sur le droit public de l'Eglise.

Après avoir exposé les principes généraux et traité de l'Eglise et l'Education, l'auteur publie, à Québec, un troisième volume intitulé l'organisation religieuse et le pouvoir civil. Il est partagé en quatre parties qui développent les titres suivants : Des degrés hiérarchiques, Du Droit corporatif, Des biens temporels et de l'Immunité ecclésiastique. Suit un fort intéressant appendice d'une vingtaine de pages, en petits caractères, qui contient une brève histoire et un exposé des conditions actuelles de la situation juridique de l'Eglise en face de l'Etat sur les questions précédentes, depuis la fondation de la colonie.

Comme tous les écrits du distingué Prélat ce nouvel ouvrage se recommande par l'abondance et la sureté de la doctrine, par la richesse de l'information, par l'élévation de la pensée et la noble gravité du langage.

A ces qualités habituelles s'ajoute l'intérêt spécial des sujets traités.

A noter entr'autres deux beaux chapitres sur le pouvoir temporel des Papes, défendu autrefois par l'héroïsme de nos zouaves pontificaux, et ici, par la forte raison du philosophe et du théologien. Non seulement les publicistes doivent travailler par la diffusion des vrais principes à la solution de la question romaine, mais encore tous les fidèles doivent y collaborer par leurs constantes prières en faveur de leur Père Commun, le Vicaire du Christ.

La section sur le Droit de l'Eglise aux biens temporels et sur l'administration de ces biens est d'un intérêt toujours actuel. Si la saine doctrine sur ces différents points était plus connue ou mieux comprise, n'éviterait-on pas des démarches regrettables ou des assertions erronées, capables de compromettre les causes les plus justes, les plus chères revendications ?....

Au sujet de l'immunité qui assure aux clercs le privilège d'être jugés par les tribunaux ecclésiastiques, Mgr Paquet estime, pour ce qui est de la Province de Québec, que non seulement les causes spirituelles et les causes mixtes, ressortissent à la juridiction de l'Eglise, mais qu'il serait imprudent, après le *Motu proprio* de Pie X, *Quantavis diligentia* du 9 octobre 1911, de soutenir que les causes purement civiles,—sauf les exceptions admises par le droit,—peuvent être jugées par les tribunaux laïques, sans l'autorisation préalable de l'Evêque ; si donc le demandeur, laïque ou prêtre, ose mépriser cette règle, il encourt par le fait même l'excommunication spécialement réservé au Pape.

Cette opinion nous paraît non seulement la plus sûre, mais encore la mieux fondée.

En effet. quelle qu'ait pu être parmi nous dans le passé, la pratique sur ce point particulier, avant la publication du document pontifical, une chose est aujourd'hui certaine, c'est que ce document n'est pas une simple interprétation authentique de la censure *Cogentes* (1), qui frappe d'excommunication ceux qui forcent les juges laïques à trainer les personnes ecclésiastiques devant leur tribunal, mais qu'il promulgue une loi nouvelle, (*statuimus atque edicimus*) émanée de l'autorité suprême, et qui étend l'application de la censure à tous les particuliers. De plus, cette loi, par la clause dérogatoire que l'accompagne, abolit l'interprétation du Saint Office du 26 Janvier 1886, et abroge les coutumes contraires : *contrariis quibusvis non obstantibus.*

Ces mots suffisent pour périmer toute coutume ou privilège qui ne réclament pas une mention spéciale, c'est à-dire toute coutume qui n'est pas immémoriale ou centenaire, ou tout privilège particulier qui n'a pas été concédé directement par le Souverain.

Mais aujourd'hui dans notre pays, les causes civiles des clercs, peuvent-elles être traduites immédiatement devant un juge laïque, sans autorisation de l'Eglise,—et sans que l'excommunication soit encourue,— soit en vertu d'un privilège, soit en vertu d'une coutume de cette nature ?

Il ne paraît pas qu'il puisse être question de privilège de ce genre dont on ne trouve aucune trace dans notre droit particulier.

---

(1) VIIe de la I partie de la Const. Apost. Sedis.

Reste la coutme immémoriale.

Si elle a existé, le *Motu proprio quantavis diligentia* n'y déroge pas, et elle peut être continuée d'une façon absolument licite comme en certains pays d'Europe, notamment en Allemagne. Si une certaine coutume a existé, mais sans les caractères de la coutume centenaire, elle est anéantie par la nouvelle législation.

Or, il semble bien difficile d'établir l'existence d'une coutume immémoriale, universelle et constante, permettant de transporter directement les affaires civiles des clercs aux tribunaux laïques, vu les nombreux recours à l'autorité épiscopale pour obtenir, de tout temps, la permission d'actionner les ecclésiastiques devant les tribunaux séculiers.

Il résulte donc que la coutume centenaire ne peut être admise, et que le nouveau Décret pontifical, garde pour nous toute sa valeur.

fr. Raymond-Marie Rouleau,
des fr. prêch.

Superiorum permissu. *De licentia Ordinarii.*

LES BIENFAITEURS DE " L'ŒUVRE DU NOVICIAT "

PARTICIPENT AUX PRIÈRES, BONNES ŒUVRES ET MÉRITES DE

L'ORDRE DE S. DOMINIQUE

POUR LES MEMBRES VIVANTS.—Près de 5,000 MESSES chaque jour.—2° Une messe votive du S. Rosaire tous les samedis —3° L'Office solennel du jour et de la nuit.—4° Une messe à la mort de chaque membre, après trois mois d'admission.

POUR LES MEMBRES DÉFUNTS —1° Plus de 90 000 MESSES tous les ans, dites spécialement pour nos Frères et Bienfaiteurs défunts.—2° Quatre services anniversaires, dans tous nos couvents.—3° Une grand'messe et l'*Office des Morts* chaque semaine.

ADMISSION. — Vivants et défunts peuvent jouir de ces avantages à la seule condition de faire une aumône de 25 CENTINS par année, pour chaque personne. L'affiliation dure douze mois et peut commencer en tout temps de l'année.—On peut aussi s'affilier à cette Oeuvre *pour toute sa vie et après sa mort* en versant, en une seule fois ou dans l'espace d'un an **$15.00** pour un membre vivant, et **$10.00** pour un membre défunt. —Conditions spéciales pour plusieurs membres de la même famille.

N.-B.—Une *prime-souvenir* sera expédiée à toute personne qui aura recueilli quatre souscriptions ($1.00).

Adresse :

R. P.L. BOISVERD, O. P.

S. HYACINTHE, P. Q. CANADA.

Condition d'Affiliation

AFFILIATION TEMPORAIRE, (*renouvelable tous les ans*).

Pour chaque membre vivant ou défunt.....$0.25

AFFILIATION PERPÉTUELLE, (*pendant la vie et après la mort*).

VIVANTS		DÉFUNTS	
1 Membre	$15.00	1 Membre	$10.00
2 Membres	25.00	2 Membres	15.00
3 Membres	30.00	3 Membres	20.00
		4 Membres	25.00
		5 ou 6 Membres	30.00

S. J. MAJOR, LIMITEE

ÉPICIERS EN GROS et

Importateurs de Vins et Liqueurs,

OTTAWA, Ont.

SPÉCIALITÉ : — **Vin pour Sacrifice de la Messe, Huile de Sanctuaire, Cierges, Chandelles, etc.**

JOHN HENEY & SON
(*LIMITED*)

Bois et Charbon,
La meilleure qualité,
Les plus bas prix.

20 rue Sparks, - OTTAWA.

PHONES 4428, 4429 & 3034. Prix Spéciaux pour toutes les Communautés

J. ALPH. LANGELIER

(Successeur de Martel & Langelier)

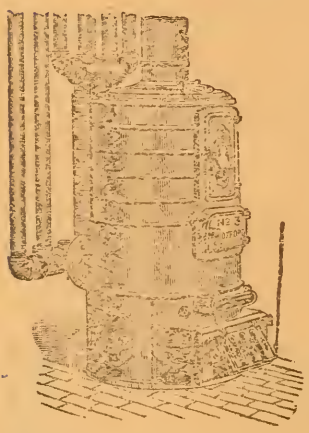

ENTREPRENEUR
PLOMBIER

310, 312, 314 WELLINGTON
Ottawa, Ont.

Poseurs d'Appareils de chauffage à eau chaude et à vapeur, pour Edifices Publics et Résidences Privées. : : : : :

Soumissions à bref délai, satisfaction garantie.

Références.—Eglise et Couvent des Dominicains, Ottawa.- Collège Ste Anne-de-la-Poraterie. — Couvent des Pères du St-Esprit, près d'Ottawa.—Collège du S. Cœur, Caraquet, N.-B.—Hôpital Gén. des Srs Grises, Ottawa.—Eglises de : Grenville, Clarence Creek, Sarsfield Cornwall, Hawkesbury, Ont., Mattawa, etc., etc.

Tél. Bell *1328

Pharmacie Viger

PRESCRIPTIONS REMPLIES AVEC SOIN ET AVEC DES DROGUES PURES

ARTICLES DE TOILETTE ET PARFUMERIE DES MEILLEURES MARQUES FRANÇAISES, ANGLAISES ET AMÉRICAINES

Bandages Herniaires, Bandes Abdominales, etc.

Dépositaire des Remèdes de Famille de "NYAL"

SAINT-HYACINTHE

Téléphone No. 60. - - - - 197 RUE CASCADES.

BERTRAND, FOUCHER, BELANGER
Incorporée

ORNEMENTS D'EGLISE

Cierges, - Huile 8 jours, - Chapelets, - Médailles

26 Ouest, Notre-Dame, MONTREAL, (Canada)

LA CIE LANGEVIN
(Successeurs de LANGEVIN FRERES)

Fabrique de patisseries. Spécialité : Fabrication des biscuits "SODA"
Vente en GROS et au DETAIL
Tel. Bell 197 82, 84 et 86 RUE SAINT-ANTOINE
ST-HYACINTHE, P. Q.

Etoffes Spéciales pour Communautés Religieuses
DE TOUS ORDRES

Les Fils d'Adrien Fournier
MANUFACTURES à OULLINS, près Lyon, FRANCE.
Teintures noires garanties, ne changeant pas.
E. RAMPON, - - Agent.
80 St-Denis, MONTREAL.

MEDAILLES et INSIGNES

DE TOUTES SORTES ET POUR TOUTES OCCASIONS

La Maison la plus importante au Canada
pour ce genre d'ouvrage. . . . . .

Catalogue gratis sur demande

CARON FRÈRES, EDIFICE CARON 233-239 RUE BLEURY MONTREAL

A. AMYOT & CIE

MANUFACTURIERS DE
VETEMENTS EN GROS, POUR HOMMES ET ENFANTS
ST-HYACINTHE, P. Q.

M. O. DAVID & CIE,
Marchands-Tailleurs
84 et 86 rue St Simon, St Hyacinthe

Grand Assortiment de
HARDES FAITES
Habillements faits sur commande à court avis.
Fourrures, Chapeaux et Casquettes

BROUSSEAU & Fils

Marchandises Sèches
et Nouveautés.

67 Rue St-François
ST-HYACINTHE
TÉLEPHONE 30.

Bell, Magasin 57 — Résidence, 361

E. BOUCHER,

Ferronneries, Ferblanteries, Vernis, Peintures, Vitres, Peintures d'Artistes pour Tableaux.
Place du Marché. 116 Rue St-Antoine, ST-HYACINTHE, Que.

B. BELANGER

MARCHAND DE

Chaussures, - Cuir, - Valises et Harnais

Ainsi qu'un assortiment au complet dans les
CLAQUES — ET — PARDESSUS

NOUS FAISONS TOUJOURS LES REPARATIONS DE CHAUSSURES

135 RUE CASCADES, ST-HYACINTHE, P. Q.
(A l'enseigne du CHEVAL GRIS dans la vitrine)

TEL. BELL, 27.

CHS. G. RACICOT,

MARCHAND DE

Grains et Farines, de toutes sortes,

Son, Gru, Moulée,

Graines de Semence.

Coin des Rues St-Antoine et Mondor

ST-HYACINTHE, Qué.

ROD. CHAGNON
(Successeur de J. N. Simard)
EPICERIES, - FRUITS, BONBONS, - LEGUMES, CIGARES et CIGARETTES
EN GROS ET EN DÉTAIL
223 Cascades
ST-HYACINTHE.

LE BAZAR
U. FOURNIER
Objets de Piété, Articles de Fantaisie, Effets de Librairie, Bijouteries.
109 111 Cascades, St-Hyacinthe

PHONE 646

THE ARCHER CO., Limited
MARCHANDS DE CHARBON

Antracite Américain pour poèles, Coke pour Fonderies.
Charbon de forge Américain, Scotc & Steam

Bureau et Quai, 126 *Rue St-André* - - *QUÉBEC.*

VIN DE MESSE

Deux marques que nous recommandons à tous les points de vue : **Vin de messe** " VATICAN " et " SANCTUAIRE ". Nous en garantissons **la pureté.** Certificats d'authenticité approuvés par Sa Grandeur Mgr l'**Archevêque** de Montréal. Prix et échantillons sur demande.

HUILE D'OLIVE "MINERVA"

L'Huile d'olive la plus fine et la plus agréable que vous puissiez **désirer** et *garantie pure.*

LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE.
EPICERIES ET VIN EN GROS
562 à 568 Rue St-Paul - - - MONTREAL. Qué.

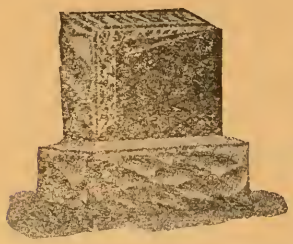

Téléphone : { Atelier 402 / Résidence 328

Jules Wingender
MARBRIER-SCULPTEUR

Fabricant de Monuments Funèbres en Marbre, Granit, Etc.

Prix et Ouvrage défiant toute compétition

Atelier : Coin des rues CASCADES et CONCORDE ST-HYACINTHE, Que.

TISSUS SPECIAUX

— POUR —

Communautés Religieuses

MERINOS, SAYS,
DRAP DE SÉDAN,
VOILES, TOILES, Etc.

Importation directe des Premières Manufactures Françaises
Envoi d'Echantillons sur demande.

ROUGIER FRERES,

Compagnie incorporée.

MAISON D'ACHAT	SIEGE SOCIAL
9 Place des Vosges,	63 Rue Notre-Dame Est
PARIS.	MONTREAL.

Compagnie Generale Transatlantique Ligne Francaise

Départ tous les Jeudis à 10 heures du matin par les paquebots Expres

" France " 23,500 ton, 40,000 ch.

La Provence,	14,744 ton.,	30,000 ch.	La Lorraine,	11,874 ton.,	22,000 ch.
La Savoie,	11,889 ton.,	22,000 ch.	La Touraine,	9,161 ton.,	12,000 ch.

Departs supplémentaires le samedi par les paquebots
ROCHAMBEAU, — CHICAGO, — NIAGARA, — LA BRETAGNE.

MM. les membres du clergé trouveront à bord des paquebots de la Cie Gle Transatlantique un autel et tous les objets nécessaires à l'exercice du culte.

Pour renseignements, s'adresser à....

GENIN, TRUDEAU & CIE, Limitée

Agents Généraux pour le Canada

22, NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Alphonse Seguin

Entrepreneur-Peintre-Tapissier et Decorateur.

Marchand de Peintures, Huiles, Vernis, Moulure à Cadres, Tapisseries de toutes sortes.
Peintre de Maisons et d'Enseignes.

147 Rue Concorde
ST-HYACINTHE, Qué.
Téléphone Bell 390

GERALD BROUSSEAU

MAGNIFIQUE EPICERIE. CONDITIONS D'ACHAT FACILES, ARTICLES CHOISIS NOUVEAUX ET BIEN ASSORTIS : : : : :

Agent pour la vente des machines " The New Williams. "

Coin des rues Girouard et Raymond
ST-HYACINTHE.

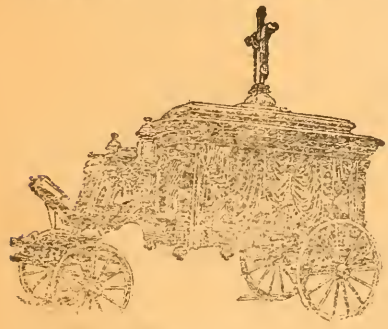

A. DUTILLY,

Successeur de
Cadorette, Mongeau & Leary,
MAITRES-CHARRETIERS

Entrepreneurs de Pompes Funèbres et Embaumeurs Diplômés. Voitures de toutes sortes pour Mariages, Baptêmes, etc., etc. Corbillards pour Adultes et Enfants, Voitures-Ambulance.

22-24 Rue Laframboise
SAINT-HYACINTHE
Téléphone Bell 370.

FOURNISSEUR DES PRINCIPALES
INSTITUTIONS RELIGIEUSES

Téléphone Bell
Est 4692

J.-G. ADELARD FILION

PHARMACIEN

COIN DES RUES FULLUM ET ONTARIO

MONTREAL, P. Q.

Dr J. N. Paul Fournier

CHIRURGIEN-DENTISTE

Dentiste militaire du 6ème District,
Etat-major de la Puissance du Canada.

RUE GIROUARD

SAINT-HYACINTHE, P. Q.

EMILE SOLIS

Libraire en gros et en détail.

Assortiment complet d'Articles de Bureaux, Fournitures classsiques, Livres, Objets de Piété et de Fantaisie, etc.
Spécialité : Huile d'olive pour Sanctuaire, Livres de récompenses,

Rue Cascades. - - - SAINT-HYACINTHE

S. BOURGEOIS & Cie.

(Incorporée)

Marchand en Gros et en Détail

SAINT-HYACINTHE, QUE.

Ferronneries et Quincailleries.

— SPÉCIALITÉS : —

Poêles et Ustensiles de Cuisine, Matériaux de Construction, Ciment etc. Seuls agents pour le célèbre papier à couverture " Paroid. "

Téléphone des Marchands 543.

I. L. LAFLEUR, Limitée

IMPORTATEUR DE

Ferronneries, Métaux, Ciments, Chaux, Sable, Huiles, Vitres, Etc.

Seul représentant pour la Province de Québec
Engins a Gasoline "Vim", Bateaux en acier "Mullin"

362-366 Notre-Dame Ouest - - - - 43-47 Dupré.

MONTREAL.

La Cie Manufacturiere F. X. Bertrand

FONDERIE et Constructions Mécaniques

Engins et chaudières à vapeur

Pour Moulins a Scie, Boutiques a Bois,
Planeurs-Embouveteurs, Corroyeurs, Machines à refendre, Écorceurs a bois de pulpe, Scies a Ruban et Scies Rondes
Bornes-fontaines brevetées "F. X. B." Bornes-fontaines ordinaires
ENGINS ET CHAUDIÈRES POUR BEURRERIES ET FROMAGERIES.
Pompes aspirantes et refoulantes, Pompes a lait écrémé
Grues a pouvoir (Hoisting engine)

ST-HYACINTHE, QUE.

T. LATOURELLE,

Successeur de

BLOUIN, DESFORGES & LATOURELLE

Plombier, Poseur d'Appareils à Gaz, de Chauffage à Eau Chaude et à Vapeur, etc.

Appareils à Vapeur pour Buanderie et Cuisine, Couvreurs en Ardoises, Métaux, Graviers, Négociant en Métaux pour Gaz, Eau et Vapeur, Tuyaux en Fer, Plomb, Pompes, etc. Travaux de Chauffage et Plombage pour Edifices Publics, Eglises et Couvents, une Spécialité.

6 Ouest, rue Craig, - - - - MONTRÉAL,

BLOC BALMORAL

HARNAIS, SELLES, COUVERTES A CHEVAUX, VALISES, MALLES, SACS DE VOYAGE. - - - -

LAMONTAGNE LIMITEE

RUE NOTRE-DAME OUEST

MONTREAL.

FOURRURES !

CHS. DESJARDINS & CIE,

LIMITEE

INVITENT LEURS CLIENTS A VISITER LEUR

NOUVEAU MAGASIN

ENTRE DORCHESTER ET STE-CATHERINE

130 RUE ST-DENIS, - - - MONTREAL.

VIN DE MESSE

Archevêché de Québec, 30 juillet, 1912.

Après m'être assuré que la fabrication du vin de messe, dit de **ST-NAZAIRE**, se fait sous la surveillance immédiate d'un prêtre compétent, je n'hésite pas, sur le rapport de ce dernier, à renouveler l'approbation que j'ai déjà donnée à ce vin liturgique dans ma circulaire du 1er mars 1897.

† L. N. ARCH. DE QUÉBEC.

" Le Rvd TH. FILION, professeur de chimie à l'Université Laval est. depuis la mort de Mgr Laflamme, chargé de surveiller la fabrication de nos vins liturgiques et cela à LA DEMANDE EXPRESSE DE MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE QUEBEC. "

A. TOUSSAINT & Cie - rue St-Paul, QUÉBEC.

Téléphone, No 37.

La Compagnie d'Imprimerie et Comptabilites de St-Hyacinthe

— A responsabilité Limitée —

(Successeurs de l'Imp. du Courrier de Saint-Hyacinthe et de la Dominion Loose Leaf Ltd.)

Impressions de toutes sortes, Reliure, Réglage, Livres blancs
Spécialité : Comptabilités à Feuillets Mobiles.

ESTIMES FOURNIS SUR DEMANDE

Bureau et Atelier, 70 rue Ste-Anne - - ST-HYACINTHE.